



Licenciement économique d'un contrat de professionnalisation

Par **bodams**, le **09/01/2012** à **13:51**

Bonjour à tous,

Je vous explique mon souci. Je suis en contrat de professionnalisation depuis fin novembre 2010. Mon employeur est actuellement en liquidation judiciaire. Je serais viré officiellement très bientôt. Mais je me pose plusieurs questions, et personne n'a su trouvé de réponse précise afin de m'éclairer et me rassurer.

Mon contrat devait se terminer fin août 2012. On m'a dit que je devrais percevoir mon salaire normalement jusqu'à la fin de mon contrat c'est à dire tout les mois .. est-ce exact ? Aidez moi à voir plus clair =)

Merci!!!!

Par **P.M.**, le **09/01/2012** à **14:53**

Bonjour,

C'est exact et cela ne sera d'ailleurs pas un licenciement économique qui n'existe que pour un CDI donc éventuellement, le liquidateur judiciaire devra constituer un dossier auprès de l'[AGS](#) pour que vous perceviez vos salaires jusqu'au terme initialement prévu...

Par **bodams**, le **09/01/2012** à **16:35**

D'accord. Donc je toucherai les salaires que j'aurais du percevoir d'un coup ? Ou alors mon salaire arrivera tout les fin de mois jusqu'à la date de fin du contrat ?

Merci de m'aider en tout cas !

Par **P.M.**, le **09/01/2012** à **17:17**

Il faudrait voir avec le mandataire judiciaire, je pense qu'il devrait vous verser l'indemnité de rupture du CDD en une seule fois...

Par **bodams**, le **09/01/2012** à **17:23**

Parce que justement le mandataire je l'ai vu ce matin. J'ai cru comprendre justement que j'aurais pas tout en une seule fois .. Sa me semble bizarre .. J'ai aussi peut être mal compris.